

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Date de la Convocation : 11/06/15

Date d'affichage : 11/06/15

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 18 juin 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, CHABANNE Pascale, LANTELME Laure, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et MM. PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric et JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mme LONGEPIERRE Bernadette et M. GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme TROUWAERT Claudine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21/05/2015
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Convention avec la SPA de Mâcon pour l'année 2015 ; capture des animaux errants
- Convention de mise à disposition des personnels et des locaux communaux à la Communauté de Communes pour les temps d'activités périscolaires pour la rentrée 2015-2016
- Questions diverses

M. Le Maire propose que soit lu, en préambule du Conseil Municipal, le texte de la commémoration de l'appel du 18 juin transmis par le préfet.

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2015

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2015 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Commission Sports, Loisirs, et jeunesse : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué à la commission Sports, Loisirs et Jeunesse expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 26 mai 2015 à Cruzilles-Lès-Mépillat et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Accueil du Comité des fêtes de Pont-de-Veyle ; le versement exceptionnel d'une subvention de 900 euros sera discuté en bureau,
- Association Rollers ; une demande de subvention est faite par cette dernière pour la participation de certains de ses membres au 24 heures du Mans, avis défavorable de la commission,
- Associations Foot et Rugby ; du fait de la montée d'une équipe et du besoin de couverture des frais y afférents, ces dernières demandent le versement de subvention par la Communauté de Commune. Le montant de 3 000 euros pour chacune d'elles sera proposé au bureau,
- Aides des communes du canton pour les Centres de Loisirs ; une harmonisation de ces aides à hauteur de 2,50 euros par jour et par enfant sera proposée,
- Base de loisirs ; une réunion de travail est fixée au 10 juillet 2015 pour le suivi de l'activité et la préparation des Jeux Intervillages qui se dérouleront à la base de loisirs le dimanche 26 juillet 2015.

Conseil Communautaire : Mme Ghislaine PONCET, Conseillère Municipale, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle qui s'est tenue le 11 juin 2015 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Compte rendu par les Vice-Présidents de l'activité de leur secteur,
- Projet « Centre commercial », près du golf, qui devrait commencer en avril 2016,
- Projet d'aménagement de locaux administratif dans le château de Pont-de-Veyle (Communauté de communes, commune, département),
- Intervention de Mme Le Maire adjointe d'Aix les Bains sur leur PLUI.

Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2^{ème} adjoint Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion qui s'est tenue le 9 juin 2015 à Mézériat et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Aménagement de l'étang de la commune de Dompierre-sur-Veyle,
- Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire au droit du seuil de la Frétaz à Péronnas,
- Restauration de la continuité écologique au Moulin Neuf à Saint-Denis-les-Bourg,
- Etablissement « Ciment VICAT » ; projet d'agrandissement de la carrière.

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : Mme Laure LANTELME, Conseillère Municipale, déléguée au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion qui s'est tenue le 10 juin 2015 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Bilan hydraulique et sédimentaire du canal des Echudes à Thoisse, y,
- Bilan des travaux des restaurations des fossés de la Dombes.

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Comité Syndical qui s'est tenue le 22 mai 2015 à Saint-Didier-sur-Chalaronne et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Rapport annuel d'activité,
- Règlement de service,
- Règlement tarifaire pour la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2016,
- Les tarifs 2016 seront adressés à chaque foyer courant septembre 2015.

Commissions communales :

Conseil d'école du 9 juin 2015 : présentation des différents points abordés lors du 3^{ème} Conseil d'Ecole ;

- Rentrée 2015 ; effectifs et répartition,
- Projets écoulés et en cours,
- Travaux à l'école de Saint-André,
- Questions des parents,
- Paroles données à M. Le Maire et au DDEN.

Commission Voirie – Chemins – Assainissement :

- Etat des limites de voirie avec les riverains,
- Proposition du programme des travaux de voirie pour l'année 2015 réalisé par M. GALLAND de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,
- Réception de la société « la tournusienne de marquage » pour une reprise de différents marquages au sol sur la commune ; un devis sera communiqué,
- Sondage de circulation au quartier de Lagnat ; le débit de véhicules et la vitesse de ces derniers sont raisonnables et il semblerait que peu de flux sont déviés du fait des aménagements de voirie au bourg. Un compte rendu plus précis sera fait ultérieurement.

Commission Communication et Animation :

- Bilan très positif de la journée commémorative des 150 ans de la fusion Cruzilles / Mépillat qui a eu lieu le dimanche 7 juin prochain,
- Prochaine ouverture du « Petit Saint-Denis » ; du 7 au 14 juillet 2015.

* Convention avec la SPA de Mâcon pour l'année 2015

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la SPA de LYON annonçant que pour des contraintes budgétaires, cette dernière n'est plus en mesure de recevoir les animaux provenant de notre commune et qu'il convient dès à présent de rechercher une autre association pouvant proposer un service de fourrière.

A ce titre M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention reçue de la SPA de Mâcon et ce à savoir ;

- Convention simplifiée ; 0,65 cts d'euro par habitant pour l'accueil des animaux, la capture et la conduite de l'animal au refuge restant à charge de la commune,
- Convention globale ; 0,80 cts d'euro par habitant pour l'enlèvement et l'accueil des animaux, la capture restant à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Autorise M. Le Maire à signer la convention dite globale avec enlèvement et accueil des animaux avec la SPA de Mâcon pour un montant annuel de 0,80 €/habitant.

* Capture des animaux errants

Pour faire face au surcoût engendré par la signature de la nouvelle convention avec la SPA de Mâcon,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ;

- de faire payer les frais liés à la capture et au transport des animaux errants,
- d'appliquer les conditions de facturation suivantes à compter de la date de la signature de la convention 2015 avec la SPA et ce à savoir ;

Pour la capture de l'animal errant :

- du lundi au vendredi : forfait de 30 euros (hors frais spécifiques de la SPA),
- week-end et jours fériés : forfait de 50 euros (hors frais spécifiques de la SPA).

Pour le remboursement des frais liés au transport de l'animal errant à la SPA de Mâcon

- forfait de 30 euros (hors frais spécifiques de la SPA),

- l'acquisition d'un lecteur de puces,

Le conseil municipal charge le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires.

* Convention de mise à disposition des personnels et des locaux communaux à la Communauté de Communes pour les temps d'activités périscolaires pour la rentrée 2015-2016

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-1,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifiant le Code l'éducation,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2013 portant modification des compétences de la Communauté de communes du canton de PONT-DE-VEYLE pour insérer, notamment, la compétence pour la mise en place et l'organisation des temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013,

Considérant que pour la mise en place de ces temps d'activités périscolaires sur le territoire intercommunal, les Communes membres ont transféré une partie de leur service périscolaire à la Communauté de communes ; mais qu'en application de l'article L5211-4-1, dans un intérêt de bonne organisation du service, une partie des services des Communes membres est mise à la disposition de la Communauté de communes ;

Considérant que les modalités de cette mise à disposition sont fixées par convention dans laquelle il est notamment prévu que des agents de la Commune ainsi que du matériel et des locaux nécessaires seraient mis à disposition pour l'organisation et la tenue des temps d'accueil périscolaires pour la rentrée 2015 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- approuve cette mise à disposition pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, issue de la réforme des rythmes scolaires ;
- autorise M. Le Maire à signer la convention précisant les modalités d'organisation de cette mise à disposition ;
- autorise M. Le Maire à signer la présente délibération.

* Dispositif «Voisins vigilants »

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de son rendez-vous, ce même jour, avec le Lieutenant LETONDAL concernant le dispositif « Voisins vigilants ».

Il rappelle l'intervention de la gendarmerie lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2013 au cours de laquelle a été présenté le dispositif de participation citoyenne appelé «Voisins vigilants», la réunion publique du 18 juin 2014 à laquelle la population a participé ainsi que la volonté de certains administrés de s'inscrire en tant que voisins référents.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- autorise M. Le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour la mise en place du dispositif de participation citoyenne «Voisins vigilants»,
- autorise M. Le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

* Questions diverses

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 23 juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 18 juin 2015

Le Maire,
Christian LAY



Alain PONCET

Georges-Laurent HYVERNAT

Claudine TROUWAERT

Dominique BOYER

Mireille BOURDIN

Ghislaine PONCET

Véronique
QUENOT-QUERMEL

Laure LANTHELME

Anne-Marie
ETOURNAY-BOULARD

Pascale CHABANNE

Frédéric MANIGAND

Florimond JAUSSAUD